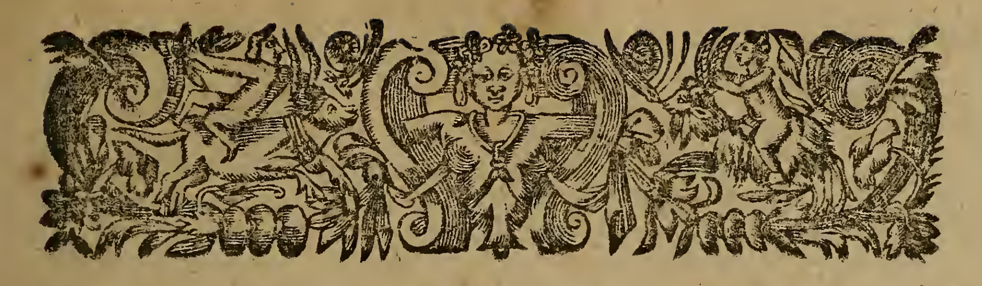


LES MOTIFS DE L'VNION DV BOVRGEOIS DE PARIS AVEC LE PARLEMENT

REPRESENTEZ A LA REYNE,

Seruans de responſe aux Libelles jettez dans Paris.

Où eſt deſcouuerte la fauſſe Politique des deux Miniſtres Cardinaux.



ADAME,

Nous nous eſtions d'abord perſuadez que la voye des remonſtrances eſtoit fort inutile en voſtre endroit, puis qu'il ſemble que vous n'auez meſpriſé celles que cet Auguſte Parlement de Paris vous a faites, au nom de toute la France; ſinon pour teſmoigner que vous ne voulez plus rien entendre que les ſiniſtres conſeils que l'on vous donne, d'exterminer la meilleure partie de vos ſubjets, pour faire que noſtre Roy puiſſe regner ſur les fondemens, que deux Miniſtres affectionnez diſciples de Machiauel ont commencé d'eſtablir ſi iniuſtement, & par des moyens ſi extraordinaires, deſquels ils ont taſché d'appuyer leurs mauuaiſes intentions.

Mais ayant veu, Madame, que ce mesme conseil prenoit aduantage de nostre silence, pour nous persuader à nous-mesmes, & au reste de la France, que gemissans sous la domination du Parlement, la liberté d'expliquer nos pensées nous estoit absolument interdite ; veu que tant de particuliers vous ayans expliqué leurs plaintes sous les noms de Gentils-hommes, Cheualiers, Religieux deuots, & autres, qui ont tous trauaillé à mesme fin, & pour faire voir que cet Auguste Senat auoit autant d'approbateurs qu'il y a de bons citoyens en France, il ne restoit que le bon Bourgeois de Paris, qui n'osoit mettre au iour ses sentimens, parce que, vous disoit-on, ils sont contraires aux desseins de ceux qui abusans de leur authorité, gouuernent cette bonne ville, en opprimant leur liberté.

Nous auons resolu de vous desabuser, Madame, & vous professer hautement, que nous n'auons depuis long-temps si bien gousté la liberté auec laquelle nous sommes nez, estans naturels François, que depuis que ce Cardinal Estranger a tasché de nous l'oster entierement, en nous enuironnant de gens de guerre: ausquels il a donné charge d'acheuer le pillage de la France, qu'en son particulier il a si bien commencé, parce que nous voyons bien qu'il representera le principal personnage de cette sanglante tragedie qu'il a luy-mesme preparée : Et recognoissant, Madame aussi bien que tous ceux qui ont quelque inclination pour la France, que ce pretendu Ministre n'a iamais trauaillé que pour ses propres interests, au preiudice de ceux du Royaume, dont il semble auoir embrassé la protection, vous serez la premiere qui en poursuiurez la vengeance, & qui vous ressentirez iustement de l'injure qu'il a faite au bon gouuernement que tous les François esperoient de vostre Regence.

C'est de cette sorte que nous attendons que vous rendrez le repos à la France, & qu'oubliant les fausses maximes, dans lesquelles on a tasché de vous entretenir depuis quelques années, vous continuërez le reste du tẽps de vostre administration, auec la bonté & les sentimens dans lesquels nous vous auons tousiours admirée, & que detestant, comme vous auez fait autrefois la dangereuse Politique des deux derniers Ministres, vous enseignerez à vostre Fils, nostre Roy & le vostre, que les François estiment plus que toute autre chose la bonté de leur Roy.

Car il faut que vostre conseil, Madame, cesse de croire que sous de vaines apparences il nous soulouera les vns contre les autres, & que nous serons les instrumens par lesquels nous leur apresterons à triompher de nous-mesmes, en abandonnans ce Corps illustre de Parlement, que nous recognoissons tres-bien ne trauailler, que pour les interests du Roy, & de ses fideles subiets.

C'est toutefois ce que vostre Ministre se promettoit de tant d'artifices, dont il s'est seruy, pour nous faire croire qu'en pratiquant la perte de ce grand Senat, il cherchoit nostre repos, & le soulagement de toute la France : afin qu'en nous separans d'auec luy, il pût tirer aduantageusement la vengeance aussi bien de nous, que de ce Senat illustre: puis que nous auons esté les premiers à nous plaindre de sa conduite, & de son ministeriat ; & que iamais le Parlement n'a prononcé sa condemnation, qu'apres qu'elle a esté tant de fois reïterée par le peuple. Mais ces moyens si grossiers & cette foible Politique n'ont seruy qu'à nous faire voir la bassesse de son genie, & que bien loin que la France aie besoin de chercher des Ministres chez les Estrangers, que les enfans de ce Royaume seroient capables de faire leçon aux plus subtils de ceux de sa Nation, puis que nous leur apprenons en suççans la mammelle, qu'autrefois les brebis furent deuorées par les loups, pour leur auoir premierement abandonné les matins qui les gardoient, sous pretexte de former vne nouuelle amitié & vnion de ceux entre lesquels la Nature a mis vne absoluë repugnance.

Aussi, Madame, nous sommes-nous gardez de ces appas : Premierement, parce que l'auersion naturelle, que nous auons pour la conduite Estrangere, fait que nous tenons pour suspect tout ce qui vient de la part de cet Espagnol Italianizé, & que nous ne pouuons plus souffrir les maximes de son ministere; & cette repugnance sans doute doit estre cherie de nos Rois, puis qu'elle ne procede que de l'affection inuiolable que nous conseruons pour eux, de laquelle la France a tousiours esté si religieuse, qu'en establissant ses Loix dés le commencement de la Monarchie, elle a cherché toutes sortes de precautions pour faire en sorte que le gouuernement demeurast perpetuellement entre ceux de sa Nation : & cette regle n'a iamais souffert d'exception qu'és personnes des Reines, comme vous, qui pendant la minorité des Rois qu'elles auoient donné à la France, ont tenu les rennes du Royaume sous le nom de Regence : parce que nous auons creu que l'amitié naturelle qu'elles doiuent à leurs Fils, & l'alliance si estroite qu'elles ont contractée auec le Royaume, seroient plus fortes & préuaudroient à l'affection de leur païs, ce qui n'a iamais souffert d'autre alteration : d'où vient que nos Rois n'ont iamais refusé de nous rendre Iustice toutefois & quantes qu'il s'est trouué que des Estrangers par leurs artifices s'estoient de trop prés approchez de leurs personnes, & obtenu les premieres places du Royaume.

D'ailleurs, Madame, nous ne nous sommes iamais pû persuader que tant de signalez personnages qui remplissent les places de cet illustre Parlement, ausquels nos Rois ont confié tant d'authorité, de laquelle ce Senat a tousiours si bien vsé, & que vous auez vous mesmes recogneuë, puis que vous tenez d'eux ce que vous estes, & que le titre de Tuteurs du Roy leur demeurera autant de temps qu'à vous vostre qualité de Regente, fussent capables de tant de laschetez, dont on nous les a voulu faire paroistre coupables enuers leur Prince & leur Seigneur.

Ce fut pourquoy nous ne pûsmes adiouster aucune creance à la lettre que ce Ministre, abusant du nom & de l'authorité du Roy, enuoya en cette triste iournée qui nous separa de nostre Prince, pour nous persuader qu'vne partie de ce grand Corps estoit coupable du plus grand crime dont on l'a pû accuser : recognoissans fort bien que c'estoit vne suite de ses artifices pour nous exciter à perdre auec luy ce Parlement, qui s'estoit monstré seul capable d'arrester le cours des brigandages, qu'il exerçoit dans les Finances & les affaires d'Estat, sous pretexte de les administrer vtilement : Et de faict, ce sage Senat nous en sceut faire paroistre la verité quand il enuoya vers vous Messieurs les Gens du Roy, pour sçauoir les noms de ceux qui d'entre eux on accusoit d'vn si detestable crime, pour en tirer eux-mesmes la vengeance que meriteroit vne entreprise de cette qualité, en cas qu'elle se trouuast veritable : Mais ce Ministre, dont la Politique ne s'estend pas bien loin, se trouuant court en ce rencontre, aussi bien qu'en beaucoup d'autres, fut contraint d'aduoüer par son silence, la supposition de cette calomnie, & qu'il ne pouuoit oster à ce Parlement l'honneur dont il s'est tousiours monstré jaloux, d'estre inuiolablement fidele à son Prince.

Si du depuis par des declarations & des manifestes de ses pretenduës intentions qu'il a fait courir en cette ville, il a tasché de nous faire voir son merite, & l'obligation que nous auions à sa conduite, d'auoir depuis qu'il s'est entremis dans les affaires d'Estat obtenu par son moyen & son bon conseil tant de signalées victoires, forcé vn si grand nombre de villes, & reduit les Espagnols à desirer vne paix desaduantageuse pour eux, qui seroit en estat d'estre concluë, n'estoit les empeschemens que Messieurs du Parlement ont apporté par leurs frequentes Assemblées, auec aduancement des affaires d'Estat.

Ce discours, Madame, ne nous a point esté moins importun que le premier, & auons

appris de là que cet esprit, qui n'est remply que d'ambition, tasche de soustraire aux François l'honneur qu'ils se sont acquis par l'heureux succez de leurs armes: afin de nous persuader qu'en desirant son exil, nous souhaitons nostre perte, & souffrant qu'il sorte hors du Royaume, c'est laisser eschapper sa principalle force & son apuy: Mais cette entreprise insuportable ne nous sçauroit faire assez admirer la deferẽce que luy rend Monsieur le Prince, de souffrir qu'il luy oste la gloire qu'il s'estoit acquise, en obtenant vne partie de ces victoires auec l'aide de nos genereux guerriers, & nous fait croire qu'il a charmé ce Prince pour luy faire employer tout son courage contre ceux de sa Nation, n'en tesmoignant aucun pour venger l'iniure que luy fait ce discours & à toute la France, qui fait pour nous dans nos esprits vn effet tout contraire à ce que ce Ministre l'auoit preparé, puis que la bonne conduite de nos Chefs, & le courage de nos soldats nous sont trop cogneus pour nous pouuoir persuader que les victoires que nous auons obtenuës soient deuës à autre, apres Dieu, qu'à leurs merites. Aussi faudroit-il ignorer, pour en croire autrement, ce dont nous sommes trop bien instruits, que toutes les entreprises que ce Cardinal Estranger a proposées dans le Conseil, ont esté ruineuses à la France, & n'ont seruy qu'à diminuër sa gloire; Recours à celle qu'il a tesmoignée desirer si ardemment pour l'Italie & tant d'autres, dont nous ne pouuons nous ressouuenir sans conceuoir vn deuil extréme d'auoir veu par tant de temps la France si mal administrée.

C'est pourquoy nous ne pouuons souffrir qu'il vienne maintenant nous dire que Messieurs du Parlement ont empesché l'effet de la paix qu'il nous auoit preparée par ses belles actions; car tant s'en faut que cet artifice puisse faire quelque impression sur nos esprits, qu'il nous fait augmenter l'indignation que nous auons iustement conceuë contre luy, parce qu'il nous remet en memoire le discours qu'il tint autrefois si hautement, & que tant de gens de bien ont remarqué, comme vn des chefs de son procez, *qu'il tenoit la paix entre ses mains, & qu'il la concluroit quand bon luy sembleroit.*

Il ne peut pas dire que pour lors le Parlement luy seruist d'obstacle pour accomplir ses volontez: car cet illustre Senat estoit encores dans le sommeil, & n'auoit commencé à luy tesmoigner sa puissance; & toutefois nous auons veu, qu'il n'a voulu ouurir sa main pour nous donner cette paix tant desirée d'vn chacun, parce qu'elle l'eût empesché de la fermer, pour transporter nos Finances en Italie. C'est pourquoy au contraire de la fauoriser, il n'est que trop conuaincu d'auoir arresté le cours de nos victoires & de nos prosperitez, lors qu'il a preueu que de les pousser plus auant, c'estoit mettre fin à la guerre, & donner l'accomplissement à nos desseins: C'est par cette raison qu'il a laissé perir de si belles armées au milieu d'vne campagne, apres auoir emporté des aduantages que les ennemis iugeoient eux-mesmes estre capables de leur faire perdre des Prouinces entieres. Ce n'est pas tout, Madame, & nous sommes fort bien instruits, que n'ayant peu si fort empescher nostre bonheur, que l'Espagnol ne se soit resolu plusieurs fois de nous accorder la paix aux conditions les plus aduantageuses que nous ayons peu souhaiter, & que nous leur auions nous mesmes proposées, il s'est seruy du ministere d'vn Plenipotentiaire affidé pour interrompre cette paix, & empescher que Monsieur le Duc de Longueuille & Monsieur d'Auault n'accomplissent leur pouuoir toutesfois & quantes qu'ils en ont eu l'occasion, se trouuant tousiours chargé de quelque pacquet secret & sans datte, qui contenoit des propositions ridicules & sans apparence, que ce Confident auoit charge de proposer: Et ainsi c'est auec raison que nous n'auons peu nous persuader que la paix nous peust estre donnée par celuy qui a creu ne pouuoir conseruer le rang qu'il s'est iniustement acquis que dans la confusion & dans la guerre, & qui abusant de ce doux nom de paix, voyant que ses artifices ne pouuoient auoir aucun effet, nous en a fait menacer secretement

ment en faisant courir ce bruit qu'il alloit la signer, pour en suite employer les Espagnols au chastiment de ce Royaume.

Mais voyant que les remonstrances, & les menaces auoient eu vn mesme effet, & qu'elles n'estoient capables d'ébranler la iustice de nos intentions, nous auons veu nos ruës bordées de placarts & de libelles, & les places publiques remplies de ses Partisans, qui jadis les furent des Finances, pour pratiquer la discorde entre nous, & tantost nous persuader que ceux ausquels nous mettions nostre confiance estoient ses affidez, & ne cherchoient que les occasions de nous liurer à sa iustice: vne autrefois que nous estions abusez sous de vaines apparences, nous representans que nous employons nos vies, nos biens, & nos fortunes pour fauoriser la querelle particuliere de quelques mescontens, qui estoient quelques-vns les autheurs du mal qui nous menace, & les autres s'estoient rendus les Chefs des armées que nous leur fournissons pour faire la guerre à nostre Roy; & ne trauailler que pour la ruine du Royaume, en nous rendans mescognoissans des graces singulieres qu'il nous a pratiquées par la derniere Declaration, l'innocence de son procedé, & la sincerité de ses intentions paroissans assez, en ce qu'il n'a autre but que le soulagement du peuple, mesprisant ses propres aduantages, *Veu*, ce fait-il dire, *qu'il n'a encores dans le Royaume aucune forte place, ny mesme aucune seigneurie de consideration.*

Il est vray, Madame, que ces bruits ont d'abord trauaillé les plus foibles d'entre nous, & que quelques esprits disposez à tout croire sont entrez en quelque soupçon de ceux qui se sont volontairement offerts à nous, pour proteger nostre iuste deffence contre les oppressions de ce Cardinal Estranger: Mais cette vaine terreur s'est bientost abbatuë, quand on leur a fait voir que ce n'estoit qu'vne suite des artifices de leur plus signalé Ennemy, & que ces propositions estoient si fort esloignées de toute apparence, qu'elles faisoient voir l'impertinence de celuy qui les proposoit: Et de faict, comment se pourroit-il faire que ceux qu'il dit se vouloir seruir de nous pour venger contre luy leur querelle particuliere, fussent ses confidens & disposez à nous trahir, ainsi qu'il pretend nous faire croire? & comment nous pourrions-nous persuader que des Princes, dont la foy est tousiours demeurée inuiolable, voulussent commencer à trahir vn peuple, auec lequel ils doiuent finir leurs iours? & qui n'ayans iamais esté assez lasches pour plier sous le joug d'vn Ministre Pernicieux, se sont conseruez entiers, & sans engagement, pour en deliurer la France, quand l'occasion s'en est offerte.

Le pretexte de l'interest particulier n'a pas esté moins facile à destruire que le premier: puis que pour les Princes, ils ont protesté hautement lors de leur ionction au Parlement & au reste de la France, en vn temps où il estoit question de declarer leurs intentions, qu'ils ne pretendoient autre chose que le seruice du Roy & le repos du Royaume. Pour le regard des Magistrats, personne ne s'est iamais pû persuader que les interests de quatre ou cinq particuliers, que l'on dit de la part de ce Ministre estre la cause du desordre auquel la France se trouue auiourd'huy engagée, ayt pû attirer cette grande Compagnie à desirer des choses qui ne soient dans la justice: Ioint que ce dont on les calomnie, & que l'on cotte pour cet interest particulier, auquel on pretend qu'ils se monstrent trop attachez, meriteroient bien en tout cas d'en faire vne cause publique, tant ce Ministre se tesmoigne peu adroit à forger des calomnies pour courir ses lasches intentions: Car que dit-il? Que l'vn se ressent de ce que les charges n'ont esté distribuées dans la justice ordinaire de la milice, & les autres de ce qu'il est la cause de l'esloignemēt d'vn bon Ministre, & d'vn Prelat, que vous cherissiez, Madame, aussi bien que le peuple. Ces raisons sont-elles pas publiques? & n'est-ce pas l'interest

de la France que les charges ſoient diſtribuées à ceux qui le meritent, & de ne pas ſouffrir qu'vn Miniſtre en diſpoſe à ſa volonté, pour entretenir les eſprits de ceux qui ſe monſtrent aſſez laſches pour ſe rendre ſes idolatres, & fauoriſer ſes iniuſtes deſſeins, afin qu'il puiſſe s'aſſeurer que ſa fortune ne dépend plus de la bonne volonté du Roy, mais des creatures qu'il a faites qui ſe trouuent reueſtuës des plus importantes charges de l'Eſtat? Quand à la diſgrace de cet illuſtre Prelat, elle n'a pû encores eſtre oubliée par tous les bons ſubjets du Royaume, qui ne doutent pas qu'elle vous paroiſtra, Madame, auſſi ſenſible qu'à eux, quand ſeparée de cet audacieux Miniſtre vous ferez reflexion qu'il n'a empeſché que vous vous ſeruiſſiez des conſeils de ce ſage Prelat, la ſincerité duquel vous auiez ſi long temps eſprouuée pendant voſtre affliction, & n'a procuré ſon eſloignement, ſinon parce qu'il auoit propoſé de vous faire regner heureuſement, & de nous donner la paix, dont il vous deſcouurit les moyens trop ouuertement à l'appetit de cet Eſtranger, qui ne cherchoit que la confuſion & le deſordre.

Mais quoy que ces raiſons ſoient fort ſpecieuſes, nous ne croirons pourtant iamais que ces nobles Magiſtrats auſquels ce Miniſtre Cardinal veut que nous ayons l'obligation entiere de noſtre liberation, & qui n'eſtiment rien moins que leurs propres intereſts: puis qu'ils ont negligé les offres aduantageuſes que ce Miniſtre leur a fait propoſer pour l'auancemẽt de leur fortune, ayent eu en tout leur procedé aucune conſideratiõ pour l'intereſt particulier de leurs familles. Et de faict, leurs diſcours n'ont iamais paru animez que pour le public, leſquels il a luy-meſme trouué ſi equitables, qu'il aduouë auoir procuré vne Declaration, que nous ſçauons fort bien n'eſtre remplie que des propoſitions que ces Magiſtrats, & tant d'autres illuſtres de cette noble Compagnie, contre leſquels cet eſprit artificieux n'a pû trouuer la moindre calomnie, auoient fait auparauant ez Aſſemblées du Parlement, ſur les memoires particuliers qu'ils auoient des deſordres de l'Eſtat: tant s'en faut qu'il puiſſe nous faire croire que cette Declaration procede des effets de ſa bonne volonté.

Apres quoy c'eſt en vain qu'il taſche de nous faire chercher ailleurs qu'en ſa pernicieuſe conduite, la cauſe des troubles qui nous affligent, puis que nous ſommes teſmoins que la contrauention à la Declaration qu'il nous vante auiourd'huy, comme le gage de ſon affectiõ enuers nous, a eſté le ſuiet des dernieres Aſſemblées du Parlement, & que ces Aſſemblées, parce qu'elles alloient au ſoulagement du peuple, auquel il n'a iamais voulu entendre, a eſté la cauſe de ſa haine, & la raiſon pourquoy il a excité voſtre colere contre nous; dont il ne ſe peut purger, puis qu'il n'a pû remarquer autre ſubjet de l'émotion qu'il a allumée ſi legerement dans le Royaume, & qu'il ne peut maintenant eſteindre qu'auec ſon ſang, que toute la France demande pour expier les maluerſations, dont il eſt ſi euidemment conuaincu. Et partant qu'il ceſſe de nous vanter ſa modeſtie & ſa retenuë, en nous publiant qu'il ne poſſede en France aucune ſeigneurie de remarque, puis que c'eſt ce dont nous nous plaignons, & qu'en diuertiſſant nos Finances hors du Royaume, les ſubjets n'en peuuent plus profiter en quelque façon que ce ſoit; qu'il abandonne ſa pretention de paroiſtre innocent deuant nous, puis que ſes fourbes nous ſont trop notoires, & qu'il ne croye pas ſous de vaines apparences nous faire abandonner les veritables intereſts de noſtre Roy & de noſtre pays.

Ouy, Madame, nous vous declarons qu'en prenant les armes, ainſi que nous auons fait, ce n'a eſté à autre deſſein que pour deffendre les intereſts de noſtre Roy, qui ſont auſſi les voſtres, puis que vous deuez y prendre part contre les vſurpations & mauuais conſeils de ce faux Miniſtre: & nous eſperons que Dieu fauoriſera nos deſſeins, puis

qu'ils sont si legitimes, & que desia ils ont esté secondez par toutes les Prouinces du Royaume, qui courageusement ont negligé les faux appas que ce Ministre leur proposoit en leur distribuant les aduantages de cette ville, pour embrasser auec nous l'interest commun de la France, & que nous voyons d'ailleurs que le party de ce Ministre n'est remply pour les armées que d'estrangers & de libertins qu'il a tiré de son costé par les promesses qu'il leur a fait de leur abandonner la France au pillage, & l'esperance qu'ils ont conceuë de faire vn riche butin : Et pour la Cour, il ne s'y remarque non plus que deux sortes de personnes, les vns qui y sont attachez pour la conseruation de leurs charges, & les autres qui composent, la plus grande partie s'y sont refugiez pour tascher d'éuiter la punition qu'ils cognoissent que leurs brigandages dans les Finances ont iustement meritée.

Si vous prenez la peine de faire reflexion sur ces veritez, Madame, vous recognoistrez que la vengeance que ce mauuais conseil vous a proposée pour tirer raison d'vne desobeyssance imaginaire qu'il a formée malicieusement dans vostre esprit pour continuer ses mauuais desseins, est impossible dans l'execution, ou du moins desauantageuse au Royaume de vostre Fils, à la conseruation duquel vous estes particulierement obligée. Impossible, attendu l'vnion de tous les peuples, esquels reside toute la force du Royaume, puis que cette ville seule a veu sortir hors de l'enceinte de ses murailles en moins de deux heures cinquante mille volontaires bien armez, sur la nouuelle qu'ils eurent qu'vn de leurs Chefs estoit en danger de sa vie: ce qui fait voir que le Bourgeois est capable d'autre chose que de garder ses murailles, & qu'il ne manque pas de courage lors qu'il est questiõ de combattre pour vn subjet si fauorable, en quoy il se trouue si bien secondé par la milice, & les gens d'ordonnance que nous auons esprouuez en la mesme sepmaine que six cens hommes dans vn village ont resisté à vne armée que l'on dit estre l'eslite des gens de guerre, & qu'ils ne se sont rendus qu'apres auoir mis sur la place vne fois autant de monde, qu'il en est demeuré de leur costé, ne laissant à ceux du party contraire que cette seule gloire d'auoir emporté vn village gardé par six cens hommes auec vne armée entiere, qui ne pouuoit eschaper à qui que ce soit, pourueu qu'il fust dans cette resolution d'hazarder le monde qui a esté perdu de la part des assaillans pour vn chetif lieu qui ne peut estre gardé toutefois & quantes qu'il se trouuera de si temeraires entrepreneurs.

Mais en tout cas, Madame, il ne faut pas estre beaucoup Politique, pour iuger que cette entreprise du Cardinal, qu'il pretexte de l'affermissement de l'authorité Royalle, est beaucoup plus desaduantageuse pour cette mesme authorité, qu'elle ne luy peut apporter de gloire & de splendeur : car supposant la ruine de cette grande ville, la separation de ses forces & de sa puissance, c'est amoindrir notablement, & diminuer les forces du Royaume, & faire qu'il faudra vne année entiere à courir par toutes les villes pour leuer vne armée qui se recueilloit en moins de huict iours dans cette nombreuse ville; c'est supprimer l'admiration des Estrangers, & le subjet de leur abord en ce Royaume; c'est perdre en vn moment l'ouurage prodigieux de tant de siecles, & mettre dans vn peril notable l'authorité Royalle que les subjets ont tousiours venerée tandis qu'ils ont trouué la Cour en cette ville, dont l'humeur & courtoisie des habitans se rencontre compatible auec tous les peuples de ce Royaume: ce qui ne se rencontre point sans doute dans vne autre Prouince, en laquelle le Roy pourroit transferer son Throsne, les autres subjets, ou leur enuians ce bonheur, ou ayans de l'auersion pour leurs mœurs ; tant y a que ces grands changemens sont perilleux, Madame, & pas vn de nos Rois ne l'a voulu hazarder, quoy que quelques-vns en ayent creu auoir plus grand sujet que vous.

Escoutez donc, Madame, les plaintes de vos subjets : esloignez de vostre personne & du Royaume celuy qui nuit à tous les gens de bien, & oubliant les maximes par lesquelles ces deux derniers Ministres ont semblé esleuer l'authorité Royalle par des moyens qui ne peuuẽt subsister, puis qu'ils n'ont eu que leurs mauuaises intentions pour fondement & l'establissement iniuste de leur fortune, rendez le repos à la Frãce, suiuez les traces & l'affection de nos anciens Rois, & puisez dans la veritable Politique de leur gouuernement le moyen d'asseurer le Royaume de vostre Fils, pour la gloire duquel tous les subjets ont assez d'inclination d'eux-mesmes, & faites que nous puissions benir le reste du temps de vostre Regence.

FIN.

A PARIS
Chez NICOLAS BESSIN, Imprimeur & Libraire, au Palais, en l'allée S. Michel.

M. DC. XLIX.